



Compte rendu de la Réunion du samedi 07 octobre 2017

Convocation 28 septembre 2017

Présents : Mr MOULY Alain– Mr ROUSSEL Christian – Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy - Mr STEENBERGEN Nils.

Excusé : Mr BOULET Bernard

Ordre du jour :

- 01 – Informations
- 02 – Ecritures en non valeur service de l'eau (*Délibération-1*)
- 03 – Tarif Eau 2017 (*Délibération-2*)
- 04 – Validation heures sup ménage. (*Délibération-3*)
- 05 – CLET (*Délibération-4*)
 - NOM de la Communauté (*Supprimé*)
- 06 – Participation au SDIS (*Délibération-5*)
- 07 – GEMAPI (*Délibération-6*)
- 08 – Entretien des Voies et Trottoirs (*Arrêté*)
- 09 – Reprise des Prévisions (*Délibération-7*)
- 10 – Eclairage public (*Délibération-8*)
- 11 – Proposition d'achat (ou, et) d'échange de terrain. (*Délibération-9*)
- 12 – Syndicat d'électrification (*Délibération-10*)
- 13 - Stationnement sur les lieux publics
- 14 – Après SIVOM
- 15 – questions diverses

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 15 heures.

En début de séance Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires :

- Syndicat d'électrification
- Stationnement sur les lieux publics

Et la suppression du point N°6 Nom de la communauté de commune.

1 – INFORMATIONS :

La Maison Couderc de Lamourlarié serait vendue.

Les travaux de pose des armoires de distribution d'internet, sur le parking de la mairie ont débutés le 5 octobre 2017.

Les travaux du Carreiras et le raccordement de l'eau du pont de Calmel devraient débiter prochainement.

Quelques travaux restent à faire au presbytère.

La Com-Com a établi un nouveau règlement pour les demandes de subvention aux associations. Il est désormais nécessaire d'établir un dossier préalable à toute demande de subvention, ce dernier doit être déposé en mairie et signé par le Maire.

La construction des bureaux de la Com-Com, à côté du Crédit Agricole de Saint Pons, avance, la livraison est prévue pour le premier semestre de l'année 2018.

Projets 2018 :

- Périmètre de protection de la source de Cazelasse.
- Etude la canalisation d'aménée d'eau à Lamourlarié.

2 – ECRITURE EN NON VALEUR SERVICE DE L'EAU:

Monsieur le Maire énonce la liste des personnes qui sont redevables depuis plusieurs années envers la commune, l'état des restes à recouvrer transmis par le trésor public est de 5 338,51€ au 26 juin 2017.

Des relances ont été effectuées par le trésor public, mais aussi par la Mairie auprès des personnes concernées, toutefois certaines sommes seront perdues et doivent être passées en non valeur. Monsieur le Maire propose de passer en non valeur la somme de 746.13€ et d'établir une délibération en ce sens.

Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.

3 – TARIF EAU 2017 :

Monsieur le Maire évoque le transfert de la compétence eau et assainissement à la Com-Com d'ici 2020 et signale que cette année là l'augmentation pourrait être conséquente.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour 2017:

	2015	2016	Proposition 2017
Coût 40 m ³	44	48	50
Soit le m ³	1€	1.2€	1.25€
M ³ supplémentaires	0.9€	1€	1.05€

Et de fixer le forfait ouverture et fermeture d'un compteur à 50€, il propose de prendre une délibération en ce sens.

Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.

4 – VALIDATION HEURE SUP. MENAGE:

Suite aux travaux réalisés en Mairie, il a été demandé au personnel d'entretien d'effectuer des opérations de nettoyage non prévues dans le contrat à temps partiel. Monsieur le maire propose d'établir une délibération afin que ces heures supplémentaires soient payées sur la base du tarif horaire du contrat.

Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.

5 – CLET (Commission Locale d'Etablissement des Charges Transférées) :

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Etablissement des Charges Transférées et demande au conseil municipal de se prononcer définitivement sur les attributions de compensations 2017 et propose de délibérer. Pour la commune de Rieussec la contribution de compensation serait de 2160,40€.

Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.

6 - PARTICIPATION AU SDIS:

Monsieur le Maire propose de valider le transfert de la charge concernant la contribution des communes membres du budget du service départemental d'incendie et de secours à la communauté de communes Minervois, Saint Ponais, Orb Jaur et de le mandater pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier. Une délibération doit être établie.

Vote : A l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

7- GEMAPI :

Monsieur le Maire propose de valider le transfert des compétences du GEMAPI à la communauté de communes Minervois, Saint Ponais, Orb Jaur et de le mandater pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier. Une délibération doit être établie.

Vote : A l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

8 – ENTRETIEN DES VOIES:

Après discussion du conseil municipal une information va être distribuée concernant la réglementation de l'entretien des trottoirs.

Vote : A l'unanimité des participants la proposition est adoptée.

9 – REPRISE DE PROVISIONS :

Monsieur le Maire propose d'établir une délibération afin qu'une somme de 84 € prévue dans les budgets précédents soit reprise et que ces provisions soient affectées au compte 7815.

Vote : A l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

10 – ECLAIRAGE PUBLIC:

Des travaux prévus par la commune vont être réalisés sur l'éclairage municipal :

Remplacement de toutes les lampes à incandescence par des lampes à led.

Remplacement de l'armoire de commande de l'éclairage public.

Le montant de ces travaux est de 33 279.04€, dont 22 118.05€ à la charge d'Hérault énergie et 11 160.99€ à la charge de la commune. Une délibération doit être prise.

Vote : A l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

11 – PROPOSITION D'ACHAT OU D'ECHANGE DE TERRAINS:

Suite à la réception d'une lettre de Monsieur TABURIAUX le conseil municipal délibère sur l'échange d'une bande de 10 à 15 m de terrain sur la parcelle F 286 jouxtant la parcelle 291 contre les parcelles F 317 et F 318. Les frais de géomètre et de notaire resteront à la charge de Monsieur TABURIAUX.

Vote : A l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

12 – SYNDICAT D'ELECTRIFICATION :

Après la dissolution du syndicat d'électrification la mairie de Rieussec est redevable de la somme de 3800,81€ Une délibération doit être prise pour épurer ces comptes.

Vote : A l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

13 – INTERDICTION DE STATIONNER SUR LES LIEUX PUBLICS :

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté municipal interdisant de stationner sur les lieux publics.

Vote : A l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

14 – APRES SIVOM :

Le conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité le 9 juin pour que la Commune de Rieussec se retire du SIVOM il est nécessaire de réfléchir à la future organisation.

Ces discussions doivent porter sur les problèmes suivants :

- Le secrétariat de Mairie:
 - Concernant le personnel
 - Concernant les outils informatiques
 - Concernant les logiciels informatiques.
- le personnel technique

15 – QUESTIONS DIVERSES:

Le problème de l'obstruction de la grille d'évacuation de l'eau sur le chemin communal face aux rivières de Rieussec et Merlac est soulevé. Solution retenue, cette grille sera enlevée et une protection sera posée sur la chaussée.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 18h30.

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian